



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le **22 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Guy LANCON, Jacques ROBIN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

Procurations

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LHERMET

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 26
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: /

8.4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ESPACES VERTS URBAINS

Madame le Maire,

RAPPELLE que, dans le cadre de la procédure du PLUi-HM (plan local d'urbanisme intercommunal habit et mobilité), les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables Intercommunal (PADDi) sont en cours d'élaboration.

PRECISE que le PADDi sera concrètement traduit d'ici 2025 avec la détermination des règles d'utilisation des sols qui constitue un enjeu important et place la transition écologique au cœur du projet. Pour rappel, les orientations du PADDi ont été définies après l'identification des grands enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, sur la base d'un diagnostic réalisé en 2022.

PROPOSE au Conseil municipal de se prononcer sur la préservation d'un espace situé en centre bourg, afin de préserver les espaces verts urbains existants qui répondent à plusieurs objectifs du PADDi et qui constituent l'attrait et le charme de la commune.

Vu le PADDi en cours d'élaboration et dont l'objectif est de déterminer les règles d'utilisation des sols en plaçant la transition écologique au cœur du projet,

Considérant l'intérêt de préserver le centre bourg de la commune de Veigy-Foncenex et son « poumon vert »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACTE DU PRINCIPE de sanctuarisation du parc des Vannées, sur la parcelle N° 3262 (lot C) issue de la parcelle 1356 ainsi que sur la parcelle communale N° 1355, afin d'en faire un espace vert urbain répondant à plusieurs objectifs du PADDi :

- **Axe transversal transition écologique – Objectif n° 3**

Préserver et développer les éléments naturels, développer et conserver la fraîcheur en zones urbaines, afin d'éviter l'effet îlots de chaleur, prévoir un maillage des espaces de fraîcheurs au sein des enveloppes urbaines, favoriser la (re)végétalisation des espaces publics et des opérations privées (en bâtiment et au sol).

- **Axe 4 – un capital environnemental, paysager et patrimonial commun à préserver et à valoriser - Objectif 23 – préserver les structures végétales et motifs paysagers**

Préserver les structures végétales et motifs paysagers significatifs, qui contribuent à identifier et qualifier les lieux, dans les espaces agricoles comme dans les espaces urbanisés : haies champêtres ou de haut jet ; arbres isolés ; en bouquet ou en alignement ; prés-vergers et alignements de fruitiers ; bosquets ou bois ; ripisylves et végétation associée aux milieux humides ; parcs et espaces verts ; jardins privés ou collectifs ; espaces productifs,...

INDIQUE que la sanctuarisation tiendra compte du projet d'extension de l'équipement public existant sur le site à savoir la crèche municipale située sur la parcelle N°1355.

PRECISE que cette délibération sera transmise aux services de Thonon agglomération pour prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le **23 MARS 2024**

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD **23 MARS 2024**

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 22 mars 2024

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Jean-Marc LHERMET